

Les diplômes

Comment récupérer son diplôme ?

✓ En main propre :

Vous pouvez retirer votre diplôme au service de scolarité en vous munissant d'une pièce d'identité.

✓ En donnant procuration :

Si vous souhaitez faire retirer votre diplôme par une autre personne, vous devez lui remettre une procuration écrite ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité.

Lors du retrait du diplôme, il sera également demandé à cette personne de présenter sa pièce d'identité.

✓ Par courrier postal :

Vous pouvez demander à le recevoir par courrier en adressant au service scolarité une demande écrite ainsi qu'une enveloppe (format 21x29,7), libellée à vos nom et adresse, timbrée au tarif de la poste pour les envois en recommandé avec accusé de réception (environ 7,05 € pour 100g).

Vous devez préciser dans votre demande vos nom et prénom, le diplôme obtenu et l'année d'obtention. Le diplôme vous sera envoyé en recommandé avec accusé de réception.

Comment demander un duplicata de diplôme ?

En cas de perte de l'original du diplôme, vous devez compléter une déclaration sur l'honneur que nous transmettrons à la Présidence de l'Université. Cet imprimé est disponible au service de scolarité.

L'édition du duplicata peut mettre plusieurs semaines.

Vous recevrez un courrier à domicile quand celui-ci sera disponible.

Coordonnés du service de scolarité

Université de Bretagne Occidentale
UFR Lettres et Sciences Humaines
Service de scolarité (1^{er} étage – A117)
20 rue Duquesne – CS 93837 – 29238 BREST Cedex 3
Tél. : 02.98.01.63.22
E-mail : scolarite.lettres@univ-brest.fr

Horaires d'accueil :

lundi : 9h – 11h30
mardi : 9h – 11h30
mercredi : 9h – 11h30
jeudi : 9h – 11h30
vendredi : 9h – 11h30